

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2020

Compte-rendu



Procès verbal d'installation d'un conseiller municipal

1 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Ville

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	803 441,02 €
RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	- 590 935,99 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 150 115,74 €
BESOIN DE FINANCEMENT	741 051,73 €

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION AU R.1068	741 051,73 €
REPORT DU RESULTAT FONCTIONNEMENT AU R.002	62 389,29 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

2 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Atelier Relais

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget «atelier Relais» comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 18 279,10 €
RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 18 389,05 €

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	18 279,10 €
-----------------------------------	-------------

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

3 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – « Les Hauts de Callouet »

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget «lotissement Les Hauts de Callouet» comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 54,58 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 61 817,69 €

AFFECTATION DU RESULTAT

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

4 Approbation du compte de gestion 2019 – Ville

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

5 Approbation du compte de gestion 2019 – Atelier relais

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

6 Approbation du compte de gestion 2019 – « Les Hauts de Callouet »

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

7 Approbation du compte administratif 2019 – Ville

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Section d'Investissement

Dépenses	1 791 888,05 €
Recettes	2 084 429,42 €
<u>Excédent de Clôture</u>	292 541,37 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	4 680 918,04 €
Recettes	5 381 895,29 €
<u>Excédent de Clôture</u>	700 977,25 €

Restes à Réaliser

Dépenses	1 135 407,74 €
Recettes	985 292,00 €
<u>Solde Négatif des R.A.R.</u>	150 115,74 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

8 Approbation du compte administratif 2019 – Atelier Relais

Section d'Investissement

Dépenses	34 115,99 €
Recettes	0,00 €
<u>Déficit de Clôture</u>	34 115,99 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	17 755,81 €
----------	-------------

Recettes	30 621,72 €
<u>Excédent de Clôture</u>	12 865,91 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

9 Approbation du compte administratif 2019 – « Les Hauts de Callouet »

Section d'Investissement

Dépenses	510 728,24 €
Recettes	500 000,00 €
<u>Déficit de clôture</u>	10 728,24 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	14 203,24 €
Recettes	28 303,24 €
<u>Excédent de clôture</u>	14 100,00 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

10 Vote des taux d'imposition – Année 2020

Considérant que l'objectif de modération fiscale posé par la municipalité et l'effort de gestion de la ville, permettant de maintenir un équilibre budgétaire avec les taux actuels :

-	Taxe Foncier Bâti	:	14,49 %
-	Taxe Foncier Non Bâti	:	32,74 %

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

11 Versement au budget CCAS du tiers du produit des concessions dans le cimetière

Il est proposé de reverser au CCAS d'un tiers des produits des concessions dans le cimetière perçu sur le budget principal de la commune.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

12 Garantie d'emprunts pour la construction de 32 logements rues du Général de Gaulle et Émile Neuville

La commune de Brionne accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement de prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 2 923 717 euros que la SECOMILE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de 32 logements rues du Général de Gaulle et Emile Neuville.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

13 Approbation du rapport de la CLECT

Les transferts de compétences opérés par la loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que la redéfinition de l'intérêt communautaire ont abouti à la redistribution des compétences entre les communes et la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie.

Sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

- Les chemins de randonnées ;
- le balayage.

Est transféré à la Communauté de Communes la compétence suivante :

- le service d'aide et d'accompagnement à domicile de la Ville de BERNAY.
- le chiffrage des ouvrages d'art suite au transfert d'une partie de la voirie de la commune.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 abstentions : Mme GOETHEYN (pouvoir), M. RONCIAUX, M BOUDON**

**14 Convention avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la collecte des déchets –
Année 2020**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la collecte des déchets avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2020.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

**15 Tarifs applicables aux propriétaires d'animaux errants pour les frais de capture, de fourrière
et de divagation**

Il convient d'appliquer un barème pour les frais suivants :

- Frais de divagation d'un animal domestique (chien et chat)
 - Capture : 70,00 €
 - Garde de l'animal (box municipal) :10,00 €/jour (Tout jour commencé est dû)
 - Majoration des frais de capture pour le même animal dans un délai de 12 mois :
 - * + 30,00 € pour une première récidive (soit 100,00 €)
 - * + 60,00 € pour une seconde récidive (soit 130,00 €)

- Frais divagation d'animaux tels bovins, ovins, caprins ou équins :

- Mise en enclos : 100,00 € par animal
- Majoration des frais de capture et mise en enclos pour le même animal dans un délai de 12 mois :
 - * + 80,00 € pour une première récidive (soit 180,00 €)
 - * + 160,00 € pour une seconde récidive (soit 260,00 €).

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses